Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le 22/10/2025
ID : 085-258502962-20251014-D105_BUR141025-DE

D105-BUR141025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à quatorze heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents , MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Damien GRASSET, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 7 octobre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 7
Votants : 5

Demande de subvention auprès de la DREAL pour une étude de renaturation sur l'ancien centre de stockage des Corbeaux

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant la mise en demeure préfectorale qui concerne la nécessité de renaturer l'ancien centre de stockage de l'Ile d'Yeu à la pointe des Corbeaux,

Considérant qu'une étude de faisabilité est nécessaire pour définir les orientations techniques et environnementales liées à cette renaturation,

Considérant que la DREAL – Inspection des sites, dispose de crédits disponibles pour aider à ce type d'études,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la demande de subvention auprès de la DREAL à hauteur de 40% du montant HT de l'étude,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette demande,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention auprès de la DREAL à hauteur de 40% du montant HT de l'étude,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette demande,

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).